



FONDATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT
INTERNATIONAL

sous l'égide de la Fondation de France

1^o Congrès des Sections Internationales

18 septembre 2008

Discours de Monsieur François Perret, Doyen de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale

Bonjour. Je ne suis pas venu vous faire un discours contrairement à ce que porte l'ordre du jour, mais essentiellement pour échanger avec vous et je voudrais d'abord remercier, Mesdames et Messieurs, le Président de la FDEI de me donner cette occasion de rencontrer dans un cercle particulier à la fois des représentants de l'Etat, des représentants du personnel des Rectorats, et d'autre part des directeurs de Sections, des partenaires étrangers et des représentants des parents d'élèves. Je me réjouis de voir, au sein de la congrégation ainsi réunie, toutes les parties prenantes à ce dispositif des Sections Internationales. Cette réunion me paraît extrêmement représentative de la façon dont fonctionnent depuis cinquante ans les Sections Internationales et d'une implication particulière, certainement, du monde des parents d'élèves et du monde associatif. C'est très significatif et je remercie le Président de la FDEI de me donner cette occasion de m'exprimer devant vous. Je viens accompagné de Mme Kamoun qui est Inspectrice Générale d'Anglais et, si vous le voulez bien, je lui donnerai la parole à la fin de ma petite intervention car, dans un passé tout récent, beaucoup d'entre vous l'ont rencontrée puisqu'il lui a été donné d'observer de près, au nom de l'Inspection Générale, le fonctionnement de nombreuses Sections Internationales, et je souhaiterais pour cela qu'elle puisse vous donner un rapport de ses visites sur le plan proprement pédagogique.

Je connais l'enseignement international depuis vingt-cinq ans / vingt-six ans et j'ai même été amené à suivre de près dans d'autres fonctions, il y a déjà longtemps, les affaires du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye. Je dirais que je vous rencontre aujourd'hui dans une période faste, me semble-t-il, que le Président a évoquée il y a un instant, je vais y revenir. Mais cette période faste n'a pas toujours été de mise dans l'histoire des Sections internationales et j'ai quelques souvenirs, très précis, au début des années 90, de temps de crise, de temps d'interrogations sur l'enseignement dans les Sections Internationales et de temps d'hésitations aussi du pouvoir politique sur le devenir de ces Sections. Il me semble que ces temps, nécessaires sans doute, sont dépassés et M. d'Aligny évoquait toutes les bonnes raisons qui pouvaient faire penser que, demain sera prospère, vraisemblablement, en matière d'éducation internationale. Vous avez rappelé un certain nombre de chiffres ; je peux apporter quelques précisions qui montreront la dynamique qui est en cours sur le plan des effectifs, vous l'avez dit:

Fondation pour le Développement de l'Enseignement International

B.P. 70107 – 78 175 Saint-Germain-en-Laye Cedex - France

Téléphone : + 33 (0)1 34 51 37 40 – Fax : + 33 (0)1 39 21 76 12

E-mail : contact@fdei.org Website : www.fdei.org

- 216 Sections Internationales
- 17.304 élèves auxquels il faut ajouter les 7.300 élèves qui sont scolarisés dans les établissements français à l'étranger.
Cela représente par rapport à l'an 2000, et cela va vous donner quand même une idée précise de cette dynamique, + 37% en lycée, + 40% en collège et + 20% dans l'enseignement primaire, le dernier chiffre étant d'ailleurs à mes yeux plus important parce que, évidemment, on part de beaucoup plus bas, + 20% donc dans les premiers niveaux.
- 19 académies aujourd'hui offrent au moins une Section Internationale. Par rapport à il y a trois ans, ce sont 6 académies de plus qui sont entrées dans le jeu de l'enseignement des Sections Internationales en France. Puis, vous le savez, un développement, également, au sein des lycées français à l'étranger. Sont concernés, notamment, les trois pays du Maghreb, la Belgique, les USA, le Japon, la Suède, mais vraisemblablement, à court terme, d'autres pays et d'autres lycées français à l'étranger. Il y a donc une véritable dynamique, avec les sections de langues anglaise et américaine qui représentent plus de la moitié des effectifs, avec les sections espagnoles, à peu près 17% des effectifs et en troisième rang, les sections allemandes avec, à peu près 12,50% des effectifs.

Le succès de l'enseignement international s'inscrit bien sûr dans le contexte de l'évolution de la société d'une façon générale, entre autres eu égard au mouvement de mobilité internationale qui touche tous les pays développés. Il suffit de regarder dans les familles. Dans les familles autour de nous, partout, des jeunes gens non seulement partent pour l'étranger pour leurs études, mais s'installent à l'étranger de façon extrêmement durable. Cette mobilité-là est un phénomène majeur, évidemment, et implique du coup, je dirais, l'intérêt des pouvoirs publics et notamment des décideurs locaux, je pense aux collectivités territoriales, pour la création d'un enseignement à caractère international et, plus précisément, pour l'installation de Sections Internationales. C'est ainsi qu'on a vu, dans beaucoup de régions, se manifester l'intérêt notamment des Conseils Régionaux pour l'implantation de lycées et l'objectif porté par le rapport annexé à la loi dite 'Fillon' que vous avez rappelée, cet objectif d'implantation dans chaque académie d'au moins un groupe d'établissements portant des Sections Internationales autour de deux langues. Cet objectif a été vivement soutenu par les Collectivités Territoriales qui aujourd'hui y voient évidemment un facteur d'attractivité des territoires très, clair.

Le deuxième point que je voudrais mettre en valeur, c'est évidemment que ce modèle-là, qui est un modèle assez singulier, il faut le dire, a fait la preuve de son succès, ne cesse de faire la preuve de son succès. Je ne vais pas insister sur l'excellence des résultats, vous les connaissez, mais je rappellerai simplement que ceci est vraiment le modèle matriciel de tout ce qui s'est développé en matière d'enseignement international ou à caractère international ou européen en France. J'étais en 1992 à Saint-Germain-en-Laye lorsque le Ministre de l'Education de l'époque, Jack Lang, avait annoncé le développement et la création des Sections Européennes. Et ce développement des Sections Européennes, qui a connu un succès sur lequel je dirai quelques mots dans un instant, a trouvé ses racines très naturelles dans la pédagogie des Sections Internationales. Toutes les formules, toutes, Sections Européennes ou Orientales, mais également Sections préparant à l'abibac, tout cela trouve sa source dans la technologie éducative et pédagogique qui est née dans les Sections Internationales. Il y avait donc un savoir-faire qui a évidemment irrigué la réflexion et qui a profondément influencé les décisions collectives.

Alors, devant ce succès, devant cet accroissement très vif de la demande sociale, de la réponse des établissements, des perspectives également encourageantes, il faut tout de même avoir à l'esprit les expériences précédentes et faire attention à deux / trois points, parce que faire du chiffre n'a pas grand intérêt, même si nous sommes assurés que les élèves qui seront accueillis dans les Sections Internationales futures seront reçus à 100% au baccalauréat. Là n'est pas l'intérêt. Je crois qu'il faut être très vigilant sur quelques points et ce sont justement les points qui fondent la singularité de l'enseignement dans les Sections Internationales. Tout à l'heure, M. d'Aligny évoquait le nouveau décret de 2006 qui comporte d'ailleurs, je le signale en passant, une chose un peu étrange, puisqu'on y parle de « l'utilisation progressive, de l'apprentissage progressif » d'une langue vivante: or la définition des Sections Internationales prévoit la maîtrise immédiate de la langue de la Section concernée, ce qui fait aussi, par immersion, l'intérêt de la Section. Je trouve un peu malencontreux cet adjectif, utilisation « progressive » ou apprentissage « progressif ». Mais je laisse cela de côté.

Aujourd'hui, il n'y a plus de quotas. Mais il faut être absolument clair : il n'y a pas de Sections Internationales s'il n'y pas un nombre significatif d'enfants du pays de la Section scolarisés dans ces Sections, c'est évident. Il convient donc que, malgré la liberté accordée aujourd'hui, les chefs d'établissement, les recteurs, les partenaires étrangers, les directeurs de Sections, etc... soient très attentifs à ce point-là.

Deuxième point : un des facteurs du succès est, évidemment, la présence de professeurs étrangers ou « natifs » comme on dit en Fran-Anglais aujourd'hui. Je sais bien que ce n'est pas une obligation au sens strict du terme, mais leur présence est absolument essentielle. Elle est essentielle pour des raisons très évidentes, et au moins pour une raison fondamentale : n'oublions pas que l'un des premiers objectifs des Sections Internationales est l'accueil et l'intégration d'enfants étrangers qui doivent pouvoir repartir dans leur système scolaire s'ils quittent la France et pouvoir poursuivre leurs études dans leur système national. Or la présence de professeurs étrangers c'est évidemment, un garant pour ces enfants là de pouvoir, si nécessaire, retrouver dans de bonnes conditions un cursus dans leur pays d'origine. Et puis, évidemment, pour tous les autres, pour ceux qui n'ont jamais quitté la France, ceux dont les parents ne sont pas nationaux, ceux qui n'ont pas eu l'occasion de rencontrer, véritablement, d'autres cultures, ces enseignants étrangers sont un premier contact essentiel avec une autre culture et une autre langue. Cette présence me paraît à tous égards - je ne sais pas comment le Conseil d'Etat répondra à la question, et je ne rentrerai pas ici dans le détail de la question du statut de ces enseignants - mais leur présence nous paraît extrêmement cruciale, sinon nécessaire.

Un troisième point, qui me paraît être, de nature peu différente. Vous savez à quel point se sont développés, des dispositifs différents à caractère européen, parfois un peu en désordre il faut le reconnaître, sans parler du Bac International de Genève. Or je crois que la qualité, qui est celle des Sections Internationales, doit pouvoir davantage rayonner sur les autres dispositifs. C'est la vocation des Sections Internationales, compte tenu des ressources extraordinaires qu'elles comportent, de s'ouvrir à d'autres dispositifs et en particulier d'irriguer, pour ainsi dire, le dispositif des Sections Européennes.

D'autre part, de façon très, très concrète, dans les établissements où il y a à la fois des Sections Internationales et des Sections Européennes, il faudrait qu'il y ait un peu de porosité entre les deux. Il faut que les meilleurs élèves de Sections Européennes puissent, passer en Sections Internationales lorsque les équipes pédagogiques le jugent possible. Et puis même je vais au-delà de cela : j'ai été, avec quelques autres, à l'origine de l'implantation de Sections Internationales à Paris, au Lycée Balzac, et cela n'a pas été une mince affaire, croyez-moi. J'y suis revenu il y a quelques années, et j'ai eu le sentiment que les Sections Internationales

vivaient un peu en vase clos, alors que l'ensemble de l'enseignement des langues vivantes aurait pu bénéficier de cette implantation au sein du lycée. Il faut donc plus de porosité, plus d'ouverture, ce qui ne veut surtout pas dire banalisation, pas du tout, des Sections Internationales.

J'évoquais le paysage de plus en plus compliqué, il faut le dire, de l'information dans le domaine international en France. Il faut dire qu'il se complique de jour en jour et que pour une famille étrangère, pour un jeune homme étranger ou pour un jeune Français aujourd'hui, il n'est pas si simple d'y voir clair. A côté des Sections Internationales, à côté des Sections Européennes, il existe bien d'autres dispositifs aujourd'hui. Est en débat à Strasbourg la perspective d'implantation d'une école européenne Il n'y a pas en France, aujourd'hui, d'écoles européennes au sens technique. Nous avons le développement de l'Abibac et, dans un proche avenir, nous devrions voir apparaître d'autres baccalauréats bi-nationaux, conformément aux orientations du rapport annexé à la loi Fillon.

Je sais que votre Fondation soutient fortement la spécificité de l'OIB, mais je crois qu'il n'y a pas du tout incompatibilité, entre les démarches et, je peux vous faire un point rapide sur la question, en vous disant non pas quelles sont les décisions, puisqu'il n'y a pas encore de décisions, mais sur quel point on travaille au Ministère de l'Education Nationale s'agissant des baccalauréats binationaux, car pour l'instant il n'y en a qu'un : c'est l'Abibac. En deux mots, il y a quatre directions, quatre dispositifs qui sont actuellement à l'étude.

- ***La double certification***

D'abord, s'agissant de ce qu'on appelle la « double certification », pour les pays dont le diplôme de fin d'études secondaires présente une symétrie avec le baccalauréat français, à la fois en matière d'organisation et d'accès à l'enseignement supérieur, le schéma de l'Abibac serait proposé, c'est le cas en particulier des travaux qui sont engagés actuellement. Il y avait une ouverture du côté du Portugal, mais les Portugais semblent plus fermés aujourd'hui (c'est ce que nos diplomates nous rapportent).

- ***Quand le diplôme de fin d'études secondaire ne présente pas de symétrie avec le bac français***

Deuxième direction, pour les pays dont le diplôme de fin d'études secondaires ne présente pas de symétrie avec le bac français ni dans l'organisation, ni dans l'ouverture de droits vers l'enseignement supérieur : la perspective pourrait être la délivrance d'une équivalence entre l'examen d'accès à l'enseignement supérieur du pays partenaire et l'OIB, par exemple. Ce document pourrait être délivré aux élèves qui auraient obtenu l'OIB ainsi qu'aux lauréats ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires et l'examen d'entrée aux études supérieures du pays concerné conjugué avec celui d'un cursus dans une section bilingue de français. Car, dans les pays où il y a aussi un certain nombre de sections bilingues, on pourrait imaginer que cette équivalence soit aussi attribuée, sous certaines conditions, aux élèves qui auraient suivi dans cette optique-là des cursus bilingues.

- ***Pays dont la langue n'est pas enseignée dans le système français***

Troisième direction de réflexion, justement pour les pays qui développent des filières d'excellence bilingues mais dont la langue n'est pas enseignée dans le système français : nous pensons en particulier à des pays d'Europe centrale comme la Roumanie, la Bulgarie ou la République tchèque. L'équivalent du baccalauréat français pourrait être délivré aux élèves issus de ces filières et qui auraient obtenu l'accès à l'enseignement supérieur dans leur pays. Ceci, évidemment, est un travail qui

n'est pas encore engagé, qui suppose toute une série de discussions diplomatiques, mais qui pourrait servir l'influence de la France.

- ***Le cas des pays non-européens***

Quatrième direction, pour les pays non-européens dans lesquels le baccalauréat ne donne pas accès aux études supérieures, par exemple aux Etats-Unis. Selon une maquette proche des travaux que nous avons commencé à effectuer sur le baccalauréat franco-américain qui bute actuellement sur des problèmes strictement techniques de calendrier on chercherait un modèle d'aménagement du baccalauréat français afin qu'il réponde aux exigences nationales d'accès à l'enseignement supérieur. C'est sur cela que nous travaillons aux Etats-Unis, c'est un baccalauréat français, option franco-américaine, qui permettrait, par quelques aménagements, aux élèves d'accéder aux universités américaines. Donc, voyez, c'est un paysage assez diversifié qui correspond, évidemment, à des situations très diverses. J'insiste en particulier sur l'ouverture très intéressante que semble présenter la certification pour les sections bilingues francophones dans un certain nombre de pays.

Tout ceci ne représente que des directions de travail qui nous ont été données par l'orientation de la loi Fillon et qui ne remettent strictement pas en cause l'OIB. On peut même imaginer que lorsque tel ou tel de ces accords sera conclu, lorsque les montages seront définitifs, que dans les Sections Internationales on préparera, au sein des sections internationales, à la fois l'OIB et le bi-baccalauréat.

Je n'ai pas le temps de parler, du développement en France des certifications en langue vivante, qui est un autre aspect. Il y a quelques années, je sentais que l'OIB pouvait être menacé d'une certaine manière par la floraison de ces initiatives. Aujourd'hui, je ne le pense pas du tout. Ce n'est pas parce que je m'exprime devant vous que je dis ça...Je crois au contraire, qu'il peut y avoir coexistence, et convergences entre ces différentes formes de certifications. Ce dont nous devons prendre conscience, c'est à quel point la demande sociale, converge vers un baccalauréat à caractère international au niveau européen puisque c'est surtout en Europe qu'elle se manifeste, et parfois notre réponse est essentiellement dans les lycées français à l'étranger qui proposent un Baccalauréat français à Option Internationale. Notre réponse est jugée insuffisante par certains « clients » de nos lycées français à l'étranger. Mais cela ne remet nullement en cause les sections internationales telles qu'elles existent.

Je voudrais maintenant donner la parole à Mme. Kamoun, elle pourrait dire quelques mots, M. le Président, si vous en êtes d'accord, sur le fonctionnement pédagogique des Sections Internationales tel qu'elle a pu l'observer.